



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 77681

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur les préoccupations des radios indépendantes aujourd'hui menacées par la volonté de quelques grands groupes d'obtenir le relèvement du plafond légal de concentration en radio. Ce plafond de concentration, inscrit au premier alinéa de l'article 41 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, limite à 150 millions d'habitants la desserte cumulée des réseaux d'un même groupe en radiodiffusion hertzienne terrestre analogique. C'est cette limite à la concentration qui a permis l'existence et le développement de radios indépendantes. Sachant qu'il en dépend des conditions de maintien du pluralisme radiophonique, il lui demande ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77681

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4899

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)